Jean-Marc Boeuf
Secrétaire général

Monsieur le directeur de cabinet

Par courrier en date du 24 juillet vous annoncez à un certain nombre de secrétaires généraux de fédérations et de syndicats un processus d'élaboration d'un protocole d'accord sur les perspectives de rémunérations et de carrières ouvertes pas la LPPR. Notre fédération l'UNSA éducation et ses syndicats représentatifs directement impliqués dans ce dossier, UNSA ITRF.BI.O et Sup'Recherche-UNSA vous ont déjà fait connaître leur position sur ce protocole qui doit, aux côtés des enseignants et chercheurs, faire une place aux "autres personnels". S'agissant du domaine de la recherche, ces "autres personnels" relèvent essentiellement des statuts ITRF, ITA et Bibliothèques.

Toutefois, aux côtés des établissements et missions dédiés plus spécifiquement à la recherche, l'enseignement supérieur ne saurait fonctionner sans celles et ceux qui en assument au quotidien l'administration générale, qu'elles et ils soient de catégories C, B ou A et ce jusqu'aux missions d'encadrement supérieur, DGS et agents comptables. Mon organisation a déjà eu, dans un passé récent, par écrit et en audiences, l'occasion d'évoquer cette situation et Madame la ministre s'est exprimée sur le rôle essentiel de l'AENES dans des propos tenus à l'occasion du CNESER consacré à l'examen de la LPPR.

Ces propos démontrent que, bien que Madame la ministre ne soit pas administrativement parlant "cheffe de file" des personnels de l'AENES qui exercent dans l'enseignement supérieur, cela ne lui interdit pas, en terme de politique RH, d'avoir des projets et de l'ambition pour ces personnels.

A&I UNSA, première organisation représentative des personnels administratifs sur l'ensemble de nos départements ministériels, a entamé avec la DGRH commune un programme de travail qui porte sur la carrière la rémunération et les missions des personnels de l'AENES qui exercent

dans l'enseignement scolaire.

Dans la continuité même des propos qui ont été tenus et en parallèle des actions qui doivent être entreprises en faveur des personnels contribuant à la recherche, il nous semble nécessaire que Madame la ministre veuille bien **mandater très précisément la DGRH de nos ministères afin que les personnels de l'AENES qui exercent sous son autorité soient officiellement intégrés à ce programme de travail.**

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur du cabinet, l'expression de ma parfaite considération.

Le secrétaire général
J-M Bœuf